



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, lundi 4 juillet 2022

Lutte contre la pêche illégale

Plusieurs opérations « coup de poing » sur l'ensemble du littoral guyanais.

Sous l'autorité du préfet de la région Guyane, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer (AEM), les services de l'État en Guyane ont mené une action renforcée en matière de lutte contre la pêche illégale étrangère du 10 au 24 juin 2022.

Plusieurs opérations « coup de poing » dans l'Est de la zone, par le patrouilleur Antilles-Guyane « La Confiance », ont permis **le déroutement, la saisie et la destruction de trois tapouilles brésiliennes**. Dans le même temps, d'autres actions, mobilisant l'ensemble des moyens maritimes des forces armées en Guyane (FAG) ont été réalisées sur l'ensemble du littoral guyanais.

De plus, une mission coordonnée entre l'unité littorale des affaires maritime, l'Office français de la biodiversité et la Réserve naturelle de l'Amama a permis l'interception de plusieurs embarcations surinamaises entre Mana et Iracoubo.

Au total, durant cette période, **plus de 32 tonnes de poissons ont été saisiés et près de 200 kg de vessies natatoires**. Ces actions, qui ont permis d'intercepter de nombreuses embarcations brésiliennes, surinamaises, et guyaniennes, de jour comme de nuit, de la frontière surinamaïse à la frontière brésilienne, s'inscrivent dans une stratégie des services de l'État visant à lutter le plus fermement contre la pêche illégale étrangère, véritable fléau frappant la zone maritime de Guyane.

Outre l'impact logistique de la destruction des navires de pêche, les différentes saisies réalisées durant cette période représentent un important préjudice financier pour les pêcheurs illégaux, évalué à plus de 275 000 euros.



Contact presse

Service Régional de la Communication
Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr